



CHARTRE FCFF Entraîneurs

Les entraîneurs du FCFF :

- ☺ Respectent et agissent en tout temps selon les valeurs de l'association décrites dans la charte de l'association FCFF du 31.01.2021 et leur cahier des charges.
- ☺ Connaissent et mettent en œuvre le concept de prévention des abus du FCFF, ils le communiquent aux juniors et à leurs parents au moins une fois par saison.
- ☺ Sont conscients de leur rôle de modèle et agissent en conséquence.
- ☺ Transmettent aux joueurs les valeurs du club.
- ☺ Se comportent en public et en privé de manière à ne porter aucune atteinte à la réputation du club. On entend ici également un comportement digne et positif au bord des terrains.
- ☺ Se comportent de façon honnête et ne font rien de déloyal ou illégal, ne se laissent pas corrompre et ne corrompent personne.
- ☺ Appliquent une culture du dialogue et de l'échange autant entre cadres du club qu'avec les joueurs, leurs parents et les autres clubs du groupement.
- ☺ Font preuve d'esprit d'équipe et de club.
- ☺ Assument un rôle actif dans la lutte contre le dopage et les substances illégales.
- ☺ Pratiquent et prônent une gestion responsable de la consommation d'alcool et évitent le tabac. Le taux d'alcool lors de la conduite de véhicules avec des juniors est fixé à **zéro pour mille**.
- ☺ S'engagent pour une pratique du sport respectueuse de l'environnement et socialement acceptable.
- ☺ Connaissent et respectent leurs limites.
- ☺ Agissent toujours dans le respect de la santé physique et psychique des juniors en tenant compte de leur environnement social et de leur degré de développement physique et psychique.
- ☺ Ne tolèrent aucune forme de mensonge, de tricherie, de violence, de discrimination ou d'abus.
- ☺ Encouragent et exigent l'autonomie des juniors de façon adaptée à leur catégorie d'âge.
- ☺ Soutiennent les juniors dans leur développement global et les incluent dans les prises de décisions les concernant.
- ☺ N'abusent en aucune manière de la relation de confiance voire de dépendance qui peut s'établir avec les juniors.
- ☺ Protègent les droits de la personnalité des juniors.
- ☺ Soignent la communication avec les représentants légaux des juniors et les intègrent autant que possible à la vie de l'équipe et aux décisions concernant directement leurs enfants.
- ☺ Organisent régulièrement des séances d'information avec les parents et les joueurs.
- ☺ Participent aux séances techniques, réunions d'information et à l'Assemblée Générale.



CHARTRE FCFF Entraîneurs

- ☺ Evitent de se retrouver seul à seul avec un junior, ne le massent ou soignent pas seul à seul, ne se rendent pas dans les douches (sauf en cas d'urgence).
- ☺ Veillent à maintenir et améliorer leur niveau de formation.
- ☺ Assument leurs responsabilités en signalant immédiatement tout manquement aux différentes chartes de l'association, tout soupçon d'abus ou de comportement illicite aux personnes de confiance désignées par le club.
- ☺ Le non-respect des chartes du FCFF peut entraîner des sanctions.